



Janvier 2009: Mobilisation générale

Section Académique de la Guadeloupe

Après le succès de nos actions de septembre et du 20 novembre dernier, le SNES appelle tous les militants et sympathisants à poursuivre nos luttes et nos mobilisations pendant ce mois de janvier, seuls langages compréhensibles par le gouvernement actuel.

L'année 2008 s'est achevée avec un recul du gouvernement qui a été obligé, grâce à la pression de la rue, à renoncer pour l'instant à sa réforme des lycées. Mais, il ne s'agit là que d'une première victoire, les suppressions de postes sont toujours d'actualité (**79 postes supprimés en Guadeloupe pour la rentrée 2009**, en plus des 53 de la rentrée 2008). Il faut maintenant pousser l'avantage et gagner sur l'ensemble de la politique éducative, son orientation comme ses moyens.

Pendant ce temps, la crise financière s'abat sur le monde, les scandales succèdent aux scandales et les promoteurs de l'économie « libre et non faussée » ont quelques difficultés à vendre leur marchandise frelatée. Comment justifier que l'Etat trouve des milliards pour les banques alors que les services publics sont sacrifiés au nom de la rigueur budgétaire ?

2009 risque donc d'être une « année terrible », l'année de tous les dangers. Si les salariés réussissent à relever la tête, à revendiquer leur dû haut et fort, à s'unir en dépassant leurs différences ... tout est possible.

À partir du 20 janvier, l'Intersyndicale interprofessionnelle de Guadeloupe appelle la population à se mobiliser dans tous les secteurs d'activité. Le SNES, solidaire de cette action, appelle les collègues à tenir des AG dans leur établissement à partir du 19 janvier. **Le samedi 24 janvier**, le SNES appelle les collègues à participer à la manifestation dans les rues de Pointe-à-Pitre.

Le jeudi 29 janvier, le SNES appelle à la grève :

- ⇒ Contre les suppressions de postes et la remise en cause du service public d'éducation et de recherche
- ⇒ Pour une école assurant la réussite de tous les jeunes
- ⇒ Pour les salaires, les statuts et la revalorisation des métiers de l'Education

Cette journée doit être l'occasion de donner un prolongement unitaire aux luttes engagées et de porter avec force une nouvelle fois nos revendications.

Agenda de janvier 2009

Du 11 décembre 2008 au 26 janvier 2009	Campagne de notation administrative des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré. Rappel: les collègues stagiaires lauréats de concours en formation à l'IUFM sont notés dans les mêmes conditions que les titulaires.
Du 06 janvier 2009 au 09 janvier 2009	Mouvement Inter 2009 : Consultation des barèmes sur SIAM. Si vous constatez des erreurs sur votre barème, vous devez faire une demande de modification au rectorat par fax au : 0590 21 64 23. N'oubliez pas d'en informer le SNES soit par fax soit par téléphone.
Du 12 janvier au 19 janvier 2009	Mouvement Inter 2009 : Groupes de travail des commissaires paritaires pour la vérification des barèmes.
Du 20 janvier 2009 au 26 janvier 2009	Mouvement Inter 2009 : Réaffichage des barèmes sur SIAM . Ultimes corrections des seuls barèmes rectifiés à l'issue des groupes de travail académiques. Envoi de vos corrections au rectorat par fax au 0590 21 64 23 ainsi qu'au SNES.
Jeudi 29 janvier 2008	Grève nationale interprofessionnelle public/privé

SNES Guadeloupe

2, résidence les Alpinias

Morne Caruel

97139 LES ABYMES

0590 90 10 21

Fax: 0590 83 96 14

Mél: s3gua@snes.edu

Mutation intra: un projet inacceptable !



Retrouvez toute
l'actualité de
l'académie sur le
site du SNES

[http://
www.guadeloupe.snes.edu](http://www.guadeloupe.snes.edu)

Le 17 décembre dernier, une CAPA s'est tenue sur le mouvement intra académique. L'administration rectorale a présenté son projet de limiter les possibilités de mouvement pour les conjoints au sein de l'académie. **Le rapprochement de conjoint** ne serait accordé qu'entre la Guadeloupe et ses dépendances.

De même, elle tente de nous faire accepter une **« Normalisation des postes à complément de service »**. Ceux-ci devront être considé-

rés comme des postes normaux alors que structurellement ceux-ci présentent des spécificités concernant les conditions d'exercice. L'administration, en la personne de son secrétaire général, reste pour l'instant sourde à toute argumentation. Il faudra se battre pour maintenir le droit au rapprochement de conjoint ainsi que l'affichage des postes à complément de service.

Accès à la Hors-classe = à la tête du client !

Dans le projet de circulaire du recteur pour l'année 2009, **le barème fait maintenant la part belle à l'avis des hiérarchies.**

La conséquence de ces nouvelles modalités est l'exclusion, souvent définitive, de l'accès à la hors-classe de très nombreux collègues ayant poursuivi une carrière normale et n'ayant pas "démérité". Mais surtout pour tous, la disparition de toute lisibilité des perspectives de carrière. Tout ceci accompagné d'une opacité et d'un arbitraire généralisés, générateurs d'inégalités et d'injustices en tous genres, notamment au détriment des fem-

mes et des collègues exerçant en collège.

Hors de toute considération pour l'ensemble de la carrière et des éléments objectifs la constituant, l'accès à la hors-classe s'appréciera "au mérite" par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Ne nous laissons pas berner plus longtemps! **Il s'agit purement et simplement de la remise en cause du droit de tous à accéder en fin de carrière à une meilleure rémunération.** Le SNES et ses élus continuent à agir pour des critères transparents et justes et, pour cela, exigent que les chefs d'établisse-

ment et les inspecteurs n'attribuent plus de points dans la partie "parcours professionnel" puisqu'ils le font déjà par la note administrative et pédagogique.

Non prise en compte des activités professionnelles dans le barème.

Non prise en compte des diplômes dans ce barème.

Encore une fois l'administration reste sourde à toute forme d'argumentation sur ces deux derniers points indiquant que ces données seront prises en compte par l'IPR dans son évaluation.

Évolution du barème des chefs d'établissement

Barème 2008	Barème 2009
	exceptionnelle = 30 points
Exceptionnel = 15 points	remarquable = 20 points
Remarquable = 10 points	moyenne = 15 points
Honorable = 5 points	assez active = 10 points
Faible = 0 point	peu active = 0 point

Évolution du barème des IPR

Barème 2008	Barème 2009
	exceptionnel = 30 points
	remarquable = 20 points
Exceptionnel = 15 points	honorable = 15 points
Remarquable = 10 points	satisfaisant = 10 points
Honorable = 5 points	en devenir = 5 points
Faible = 0 point	non satisfaisant = 0 point